Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2020
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Planification intercantonale de la médecine hautement spécialisée (CIMHS):

Réévaluation des attributions de prestations dans le domaine de la neurochirurgie et de la neuroradiologie complexes: extension du délai pour la procédure de candidature

Communication de l'organe scientifique de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (organe scientifique MHS)

1. Avec la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) entrée en vigueur en 2009, les cantons ont délégué à une instance intercantonale, l'organe de décision MHS, leur compétence de définir et de planifier le domaine de la médecine hautement spécialisée. L'organe de décision MHS fonde ses décisions sur des propositions de l'organe scientifique MHS, un comité d'experts composé de médecins suisses et étrangers. La CIMHS stipule que l'organe de décision établit, à la place des gouvernements cantonaux, pour les prestations de la médecine hautement spécialisée une liste intercantonale des hôpitaux au sens de l'art. 39 LAMal.

   Par décision du 22 octobre 2015, la neurochirurgie et la neuroradiologie complexes ont été rattachées au domaine de la médecine hautement spécialisée. Cette décision a force légale.

2. Dans le cadre de la procédure de planification, l'organe scientifique MHS doit procéder à un appel à candidatures permettant aux hôpitaux de manifester leur intérêt pour la prestation de service avant de passer à l'attribution des prestations. La procédure de candidature a débuté le 17 mars 2020 et dure jusqu'au 17 juillet 2020.

   En raison de la situation liée à l'épidémie de SARS-CoV-2, ce délai est prorogé de deux mois. La procédure de candidature durera donc jusqu'au *17 septembre 2020.* Ce délai n'est pas prorogeable.

   Les documents pour la procédure de candidature dans le domaine MHS de la neurochirurgie et de la neuroradiologie complexes sont disponibles sur le site internet de la Conférence des directeurs de la santé (www.gdk-cds.ch), et peuvent être obtenus sur demande auprès du Secrétariat de projet MHS de la Conférence des directeurs de la santé, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne. Les indications figurant dans les documents doivent être véridiques.

31 mars 2020

Pour l'organe scientifique MHS:
Le président, Martin Fey